

## L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN 1999

À la fin 1999, plus d'un demi-million de travailleurs handicapés sont en emploi. Les deux tiers d'entre eux sont employés dans le secteur privé, en milieu ordinaire. Le dernier tiers se répartit entre la fonction publique et le milieu protégé. Mais 171 000 autres actifs handicapés sont au chômage, soit 24 % de l'ensemble. Leur recherche d'emploi est moins active que celle des autres demandeurs d'emploi et plutôt orientée vers les institutions. Ce chômage élevé, tout particulièrement chez les femmes, s'explique par le faible niveau de qualification de cette population et son âge moyen élevé. De plus, le cumul des déficiences aggrave ce risque de chômage.

Alors que jusqu'à présent la situation des travailleurs handicapés n'était approchée que de manière fragmentaire par diverses sources administratives visant soit les chômeurs, soit les salariés des établissements de 20 salariés et plus, l'enquête Handicap-Invalidité-Dépendance (HID), réalisée par l'INSEE en décembre 1999 (encadré 1), permet de dresser un tableau d'ensemble de cette population.

À cette date, on dénombrait 718 000 travailleurs handicapés (1) (tableau 1), au sens de la loi de juillet 1987 (2) (encadré 2), soit un peu moins de 3 % de la population active totale. Cette population se différencie nettement de l'ensemble des actifs : elle est plus masculine, avec deux tiers d'hommes contre

---

(1) - Selon l'enquête HID (Handicap – Incapacité – Dépendance).

(2) - C'est-à-dire des personnes souffrant d'un handicap et qui, parce qu'elles souhaitent travailler, ont eu besoin de faire les démarches administratives nécessaires à la reconnaissance de cette qualité de « travailleur handicapé ».

54 % pour la population active totale et fréquemment ouvrière (42 %, contre 24 %). Elle est peu diplômée et moins qualifiée, avec notamment une forte proportion d'ouvriers non qualifiés. A contrario, le poids des cadres et des professions intermédiaires y est relativement modeste (tableau 2). Elle est aussi plus âgée, avec deux fois moins d'actifs de moins de 25 ans, et moitié plus de personnes de 50 ans ou plus.

L'exposition longue à des conditions de travail contraignantes, combinée à un risque plus élevé d'accidents du travail et aux effets du vieillissement sur la santé (3),

explique cette forte proportion d'ouvriers et de travailleurs âgés, d'autant plus que ces salariés ont souvent commencé à travailler très jeunes. Fragilisés sur le marché du travail, ils sont incités plus que d'autres à demander la reconnaissance de leur handicap pour rester en activité.

### Une population très exposée au chômage, surtout si elle n'est pas qualifiée

Cumulant handicap, faible niveau de qualification et âge élevé, cette population est très exposée au chô-

mage : en décembre 1999, 24 % des actifs handicapés, soit 171 000 personnes, se déclarent chômeurs (4). Cette estimation est corroborée par l'ANPE qui, à la même date, recense 144 000 demandeurs d'emploi handicapés de catégorie 1, c'est-à-

(3) - Voir Anne-Françoise Molinié, 2000, « Parcours de travail et fin de vie active dans différentes générations », Quatre Pages CEE.

(4) - Dans HID qui est une enquête couvrant toute la population, les handicapés et les autres, 10,4 % des actifs se déclarent au total chômeurs, soit un ratio très proche du taux de chômage au sens du BIT.

Tableau 1  
Les travailleurs handicapés à la fin de 1999 selon la situation par rapport à l'emploi

	Titulaires d'une RQTH * (Cotorep)	Accidentés du travail (IP ** de plus de 10 %)	Invalides pensionnés (SS)	Mutilés de guerre et assimilés	Reconnaissance de handicap non précisée	Ensemble des travailleurs handicapés
Milieu ordinaire du privé .....	163 811	71 991	31 893	7 954	59 556	335 204
Milieu ordinaire de l'administration .....	70 819	13 132	2 830	4 140	25 730	116 650
Milieu protégé .....	88 197	2 076	2 484	0	2 076	94 832
Total actifs occupés .....	322 827	87 199	37 207	12 094	87 362	546 686
Chômeurs .....	120 622	16 641	20 698	675	12 470	171 107
<b>Total actifs .....</b>	<b>443 449</b>	<b>103 840</b>	<b>57 905</b>	<b>12 769</b>	<b>99 832</b>	<b>717 794</b>

\* - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

\*\* - Incapacité permanente.

Source : enquête INSEE-HID 1999.

Tableau 2  
Les caractéristiques des travailleurs handicapés selon la catégorie administrative

		Ensemble de la population active	Ensemble des travailleurs handicapés	Catégories de travailleurs handicapés *			En pourcentage
				COTOREP	Accidentés du travail	Invalides pensionnés	
Répartition par sexe	Hommes .....	54	67	64	86	55	
	Femmes .....	46	33	36	14	45	
	<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
Répartition par âge	Moins de 25 ans .....	10	5	6	2	1	
	25 à 29 ans .....	14	10	12	7	3	
	30 à 49 ans .....	57	59	62	50	62	
	50 ans et plus .....	19	26	20	41	34	
	<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
Répartition par catégories sociales	Indépendants .....	10	7	6	15	6	
	Cadres et profs. interm ...	35	20	16	23	17	
	Employés .....	31	31	35	16	37	
	Ouvriers .....	24	42	43	46	40	
	<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
Répartition par niveau de formation	Études supérieures .....	26	12	10	14	9	
	Bac .....	14	10	10	7	4	
	CAP-BEP .....	32	31	31	36	31	
	BEPC .....	7	4	4	3	2	
	CEP ou rien .....	21	43	45	40	54	
	<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
Taux de chômage		11,0	23,8	27	16	36	

\* - Cf. encadré 2

Source : enquête INSEE-HID 1999.

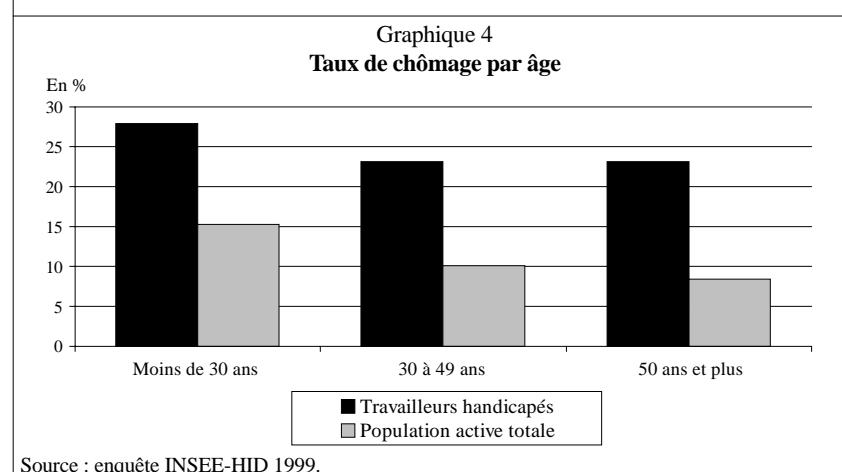
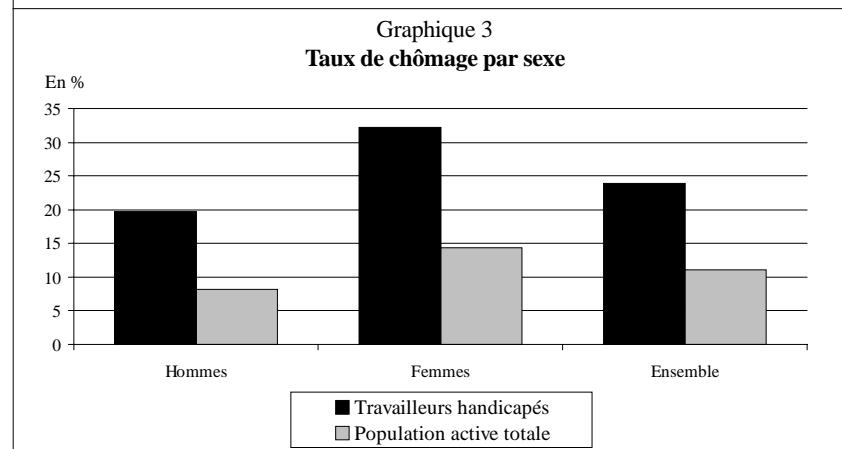
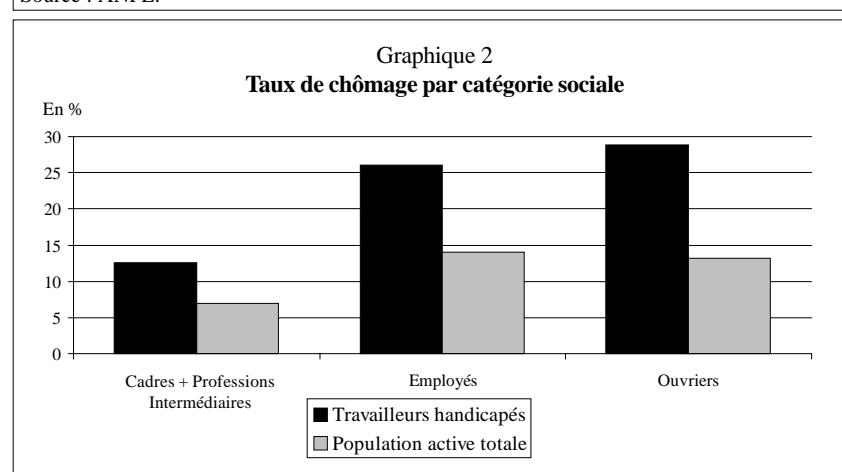
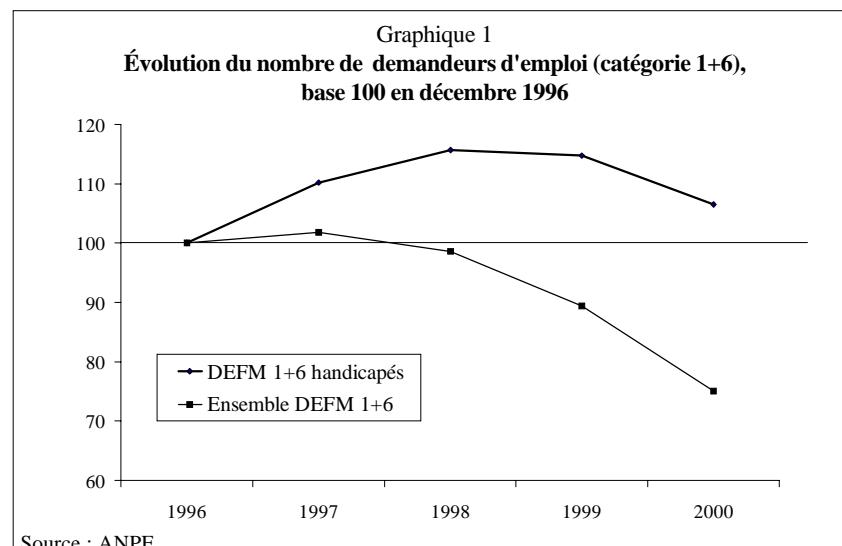
dire à la recherche d'un CDI à temps plein, et 200 000, si on prend en compte ceux qui souhaitent trouver un CDD ou un poste à temps partiel (les catégories 2 et 3). Ce cumul de handicaps explique que le chômage ne se soit réduit pour eux qu'à la fin de l'année 1999, alors que l'embellie était déjà notable même pour les actifs moins qualifiés ou les chômeurs de longue durée (graphique 1).

Diagnostic confirmé par le fait que moins la personne est qualifiée, plus son handicap accroît le risque qu'elle connaisse le chômage par rapport aux actifs non handicapés. Ainsi, les ouvriers handicapés ont un taux de chômage nettement plus élevé que les ouvriers non handicapés alors que pour les cadres et professions intermédiaires cette différence est moins marquée (graphique 2).

Enfin, comme pour l'ensemble de la population active, les femmes et les jeunes handicapés sont plus exposés à ce risque (graphiques 3 et 4).

### Le cumul de déficiences favorise le chômage

L'enquête permet également d'apprécier l'impact de la nature ou du nombre des handicaps sur le risque de chômage. En effet, les travailleurs handicapés cumulent parfois plusieurs déficiences (25 % d'entre eux souffrent ainsi d'au moins trois handicaps). Aussi, fort logiquement, le taux de chômage augmente-t-il avec le nombre de déficiences déclarées, avec un taux de 31 % lorsqu'elles sont plus de deux. Il dépend aussi de la nature de la déficience (graphique 5). Le taux de chômage frappe par exemple plus souvent les personnes qui déclarent une déficience motrice qui affecte fortement leur mobilité que celles qui font état d'une déficience de la vue, de l'ouïe ou de la parole.



## Des démarches de recherche d'emploi plus rares et plus orientées vers les institutions

Ces chômeurs ont demandé la reconnaissance administrative de leur qualité de travailleur handicapé pour pouvoir accéder plus facilement à un emploi. L'enquête renseigne sur les démarches réalisées. En moyenne, par rapport à l'ensemble des chômeurs, ils semblent moins actifs dans leur recherche (tableaux 3 et 4). Une plus grande proportion d'entre eux n'a fait aucune démarche depuis un mois, et pour ceux qui en ont fait, le nombre moyen de démarches est plus faible. Mais cette différence s'explique pour une part par l'âge des chômeurs handicapés. Pour une tranche d'âge donnée, les différences de comportement sont en effet parfois plus réduites. Autre différence, pour les handicapés ces démarches sont plus orientées vers les institutions (ANPE), notamment celles qui leurs sont dédiées comme les organismes d'insertions et de placement (OIP) et les équipes de préparation et de suite du reclassement (EPSR) (tableau 5). A contrario, les démarches individuelles (auprès des entreprises, des agences d'intérim, en réponse à des offres d'emploi, etc.) sont moins fréquentes car probablement plus difficiles.

## L'emploi des travailleurs handicapés

76 % des travailleurs handicapés, soit un demi-million personnes, sont en emploi (5), dont 335 000 dans le secteur privé, en milieu ordinaire, autour de 120 000 dans la

(5) - Cette estimation est assez concordante avec celles des autres sources disponibles : données de la DARES pour les salariés des établissements de plus de 20 salariés, données de la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) et de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sur l'emploi dans la fonction publique, données de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour le milieu protégé.

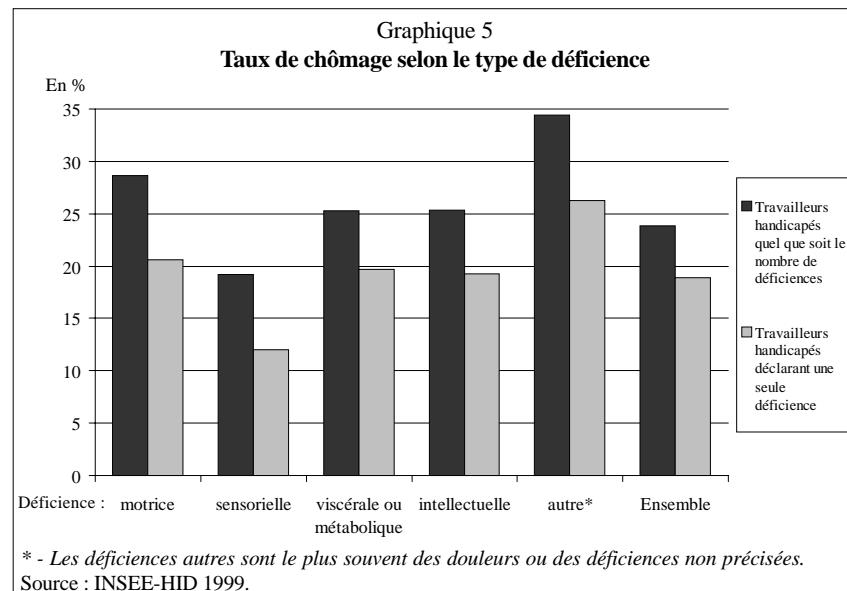


Tableau 3  
**Nombre moyen de démarches de recherche d'emploi pour les chômeurs qui en effectuent, par âge**

	Population active handicapée	Population active totale
Moins de 30 ans .....	2,6	3,6
30 à 49 ans .....	2,6	2,7
50 ans et plus .....	2,6	2,2
<b>Ensemble tous âges .....</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>

Source : INSEE-HID 1999.

Tableau 4  
**Proportion de chômeurs n'effectuant aucune démarche de recherche d'emploi, par âge**

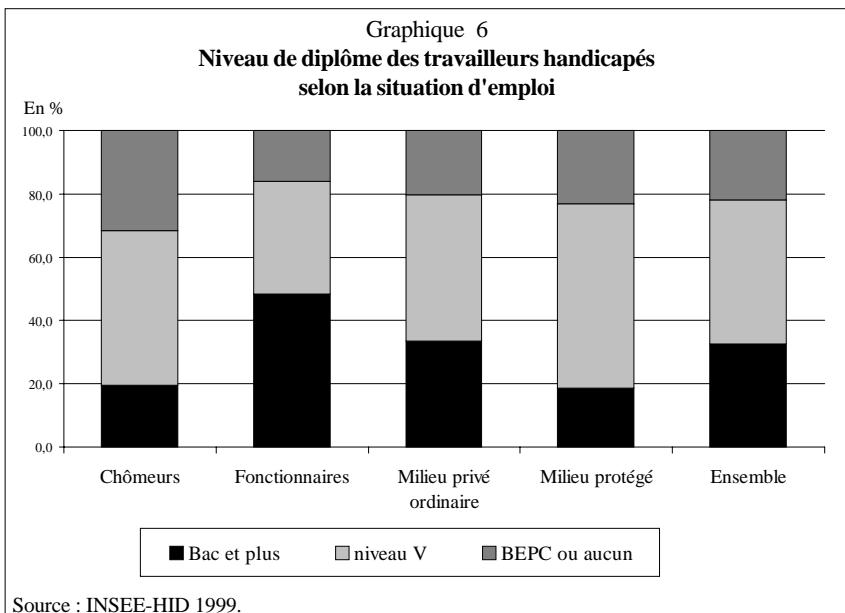
	Chômeurs handicapés	Ensemble des chômeurs
Moins de 30 ans .....	28,3	33,3
30 à 49 ans .....	44,7	18,2
50 ans et plus .....	63,0	68,7
<b>Ensemble tous âges .....</b>	<b>46,4</b>	<b>30,4</b>

Source : INSEE-HID 1999.

Tableau 5  
**Fréquence comparée des démarches de recherche d'emploi**

	Chômeurs handicapés	Ensemble des chômeurs
N'a fait aucune démarche de recherche d'emploi .....	46,4	30,4
A fait des démarches de recherche d'emploi .....	53,6	69,6
A sollicité les services des EPSR — OIP .....	22,2	3,7
S'est inscrit (ou est resté inscrit) à l'ANPE .....	45,6	31,0
Autre démarche auprès de l'ANPE .....	39,7	36,2
Des démarches personnelles auprès de l'entreprise .....	55,6	69,2
A répondu à une offre d'emploi .....	30,1	41,2
A utilisé ses relations personnelles .....	23,4	36,8
S'est inscrit auprès d'une agence d'intérim .....	12,9	31,8
A passé un test, un examen .....	14,1	28,3
A fait passer une annonce .....	4,0	4,0
A pris des dispositions pour se mettre à son compte .....	3,3	9,7
A passé un concours de recrutement .....	1,9	4,0
Autres .....	8,9	0,6

Source : INSEE-HID 1999.



fonction publique, et près de 100 000 dans le milieu protégé, (centre d'aide par le travail et ateliers protégés). Pour elles, l'accès à l'emploi dépend du niveau de formation, de la qualification et de l'origine du handicap. La fonction publique, dans le cadre des « emplois réservés » et des concours administratifs, accueille dans des proportions assez proches des hommes et des femmes handicapés, relativement diplômés. Le secteur privé, et tout particulièrement l'industrie, emploie, en milieu ordinaire, une population plutôt masculine, souvent ouvrière, dont le handicap est assez souvent consécutif à un accident du travail. Chez ces salariés du privé, comme chez les fonctionnaires, les niveaux de diplôme et de qualification sont supérieurs à ceux des chômeurs handicapés. Le milieu protégé reçoit, lui, une population moins âgée et surtout très peu diplômée.

### Les handicapés fonctionnaires

16 % des travailleurs handicapés exercent dans le secteur public. Les femmes y sont plus nombreuses que parmi l'ensemble des travailleurs handicapés (47 %, contre 33 %) mais moins que parmi les fonctionnaires (62 %). C'est une population âgée. Ce qui distingue

ce segment de l'emploi handicapé des autres, c'est d'abord la fréquence plus forte du temps partiel (34 % des cas) et surtout le niveau de qualification des postes occupés. Ce sont majoritairement des postes d'employés, mais aussi, pour un tiers, des postes de catégorie A (cadres) ou B (professions intermédiaires). Lié à cela, et du fait d'un recrutement par concours, c'est aussi une population relativement diplômée (graphique 6).

### Près d'un actif handicapé sur deux travaille dans le milieu ordinaire du secteur privé

Le milieu ordinaire du secteur privé emploie 47 % de la population active handicapée. On y trouve la grande majorité (70 %) des accidentés du travail dont on sait par ailleurs qu'ils sont le plus souvent des ouvriers de l'industrie (6). Cette population est encore plus masculine et plus âgée que l'ensemble du secteur (77 % d'hommes contre 61 % et un âge moyen de 43 ans contre 38). Elle est un peu moins bien formée que les non handicapés, mais les emplois qu'elle occupe sont presque aussi souvent à temps complet.

Dans le milieu protégé, qui emploie 17 % de la population active

handicapée, la population est plutôt jeune (38 ans d'âge moyen), sans aucune formation, et occupe majoritairement des postes d'ouvriers, très souvent non qualifiés.

*Selma AMIRA (DARES).*

(6) - « En 1998, croissance des embauches de travailleurs handicapés mais stabilité de leur taux d'emploi » Premières Synthèse n° 28. 1 juillet 2000, MES-DARES.

#### Encadré 1

### L'ENQUÊTE H.I.D (HANDICAPS-INCAPACITÉS-DÉPENDANCE)

L'enquête HID vise à repérer les personnes touchées par divers types de handicaps et déficiences, et décrire leur situation sociale ainsi que les aides dont elles bénéficient ou dont elles auraient besoin. Elle s'est déroulée en quatre phases : la première a eu lieu fin 1998 et a porté sur les personnes en institution (maison de retraite, établissement de soins, etc.). La deuxième, celle sur laquelle porte notre étude, a eu lieu fin 1999, le même questionnaire ayant été administré aux personnes vivant à domicile. L'échantillon interrogé dans ce cadre a été constitué à la suite d'une enquête de filtrage, l'enquête « Vie Quotidienne et Santé » administrée au moment du recensement de la population en mars 1999 : une surreprésentation des personnes touchées par un handicap ou une déficience permettant de faire des investigations assez poussées dans ces domaines, et la présence dans l'échantillon de personnes ne souffrant d'aucun handicap ni déficience permettant d'observer une population témoin.

Les deux dernières phases de l'enquête consistent en la ré-interrogation des deux premiers échantillons deux ans après (fin 2000 pour les personnes en institution et fin 2001 pour les personnes vivant à domicile) afin de repérer les évolutions des situations individuelles.

#### Définition du champs de l'étude :

Afin d'étudier l'emploi et le chômage des travailleurs handicapés, nous nous basons sur les données de l'enquête HID de décembre 1999. Nous considérons active toute personne qui se déclare en emploi, en attente d'un emploi qui commence prochainement ou au chômage. Par rapport au handicap, nous limitons l'étude aux personnes déclarant avoir déposé une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et l'avoir obtenue, même si cette information ne figure que dans l'enquête de filtrage VQS.

Au total, sur les 20 000 personnes de l'échantillon, 1 607 constituent la population cible de notre étude, représentant 718 000 personnes dans la population totale.

## RAPPEL DE LA LOI DU 10 JUILLET 1987

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés concerne les établissements de 20 salariés et plus. Une fois déduits les effectifs salariés de professions exclues de cette obligation (il s'agit de postes de travail qui requièrent des capacités particulières, comme les ouvriers du bâtiment...), si l'assiette d'assujettissement ne descend pas en dessous de 20 salariés, l'entreprise doit s'acquitter de l'obligation en employant des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de l'effectif assujetti. Un travailleur handicapé peut compter pour une fraction d'unité bénéficiaire s'il est employé à temps partiel, mais aussi pour plusieurs unités (au maximum 5,5) s'il remplit certaines conditions liées à la faiblesse de son « employabilité », comme l'âge ou la lourdeur du handicap. Les effectifs de travailleurs handicapés sont proratisés, c'est-à-dire traduits en équivalent-temps plein.

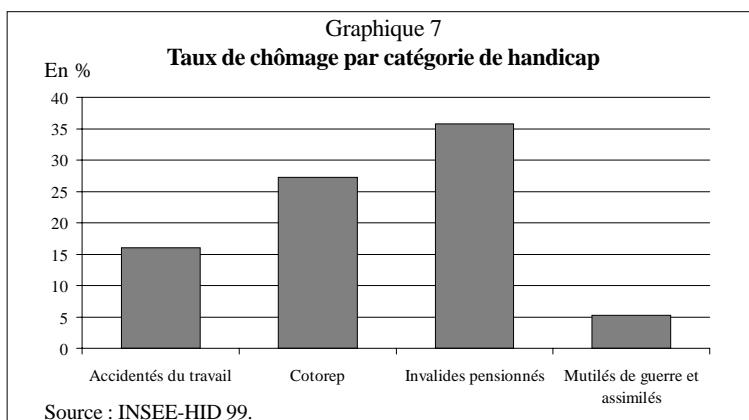
Si l'entreprise n'emploie pas son quota de travailleurs handicapés, elle peut, dans la limite de la moitié de son obligation, avoir recours à la sous-traitance au profit du milieu protégé (centres d'aide par le travail et ateliers protégés). Elle peut aussi verser une contribution à l'AGEFIPH (1) qui s'élève, selon la taille de l'entreprise, à 300, 400 ou 500 fois le SMIC horaire par unité bénéficiaire manquante, ou encore conclure avec les partenaires sociaux un accord au niveau de l'établissement, de l'entreprise ou de la branche, prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés et devant être validé par l'administration. Ces différentes façons de s'acquitter de l'obligation peuvent être combinées de façon à atteindre le quota de 6 %.

Les établissements sont dispensés de cette obligation pendant les trois ans qui suivent leur création ou le franchissement du seuil de 20 salariés.

### Les différentes catégories administratives de travailleurs handicapés

Pour se voir reconnaître la qualité de travailleur handicapé, la personne doit se situer dans l'une des quatre grandes catégories suivantes :

- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ;
- les handicapés reconnus comme tels par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) de leur département ;
- les invalides pensionnés : les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre d'un régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, s'il y a réduction des 2/3 des capacités de travail ;
- les mutilés de guerre et assimilés (veuves et orphelins de guerre ainsi que femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un fait de guerre).



Parmi les travailleurs handicapés recensés dans l'enquête HID 1999, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a été attribuée par les COTOREP à 443 000 personnes (62 % des cas). 15 % relèvent de la catégorie « accidentés du travail », 8 % bénéficient d'une pension d'invalidité, 2 % d'une pension militaire d'invalidité, enfin 14 % n'ont pas pu être classés à partir de leurs réponses dans une des catégories administratives précédentes bien qu'ils aient déclaré bénéficier de la qualité de « travailleur handicapé » (tableau 2). Quelle que soit la catégorie de handicap, la majorité des personnes sont en emploi dans le secteur privé (60 % pour l'ensemble), les handicapés « COTOREP » travaillant le plus souvent dans le secteur tertiaire et les accidentés du travail dans l'industrie. L'emploi dans le secteur public est plus fréquent parmi les bénéficiaires de pension militaire d'invalidité et dans la catégorie « non précisée ». Les plus exposés au chômage (graphique 7) sont les bénéficiaires d'une pension d'invalidité (38 % des cas), suivis des titulaires d'une RQTH délivrée par une COTOREP (27 %), enfin les accidentés du travail (16 %).

(1) - Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

### **DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 20 SALARIÉS MAIS AUSSI DANS LES PETITES ENTREPRISES**

En décembre 1998, 220 000 travailleurs handicapés étaient employés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi (1).

En faisant l'hypothèse réaliste qu'un an plus tard cet effectif est resté proche de ce niveau et comme on sait qu'au total 335 000 personnes handicapées ont un emploi salarié, dans le secteur privé, en milieu ordinaire, on peut estimer à plus de 100 000 celles qui travaillent dans les plus petits établissements. Dans ces établissements, le poids de l'emploi handicapé dans l'emploi total est donc non négligeable (entre 1,5 % et 2 %) même s'il est inférieur à celui observé dans les grands établissements. Ceci est sans doute à mettre au crédit des interventions de l'AGEFIPH puisque une bonne partie des aides à l'embauche qu'elle distribue bénéficie à ces petits établissements.

---

(1) - Premières Informations de la DARES, n° 28.1 juillet 2000 « En 1998, croissance des embauches des travailleurs handicapés mais stabilité de leur taux d'emploi ».

#### **Pour en savoir plus**

Ramaré A. (2000), « En 1998, croissance des embauches de travailleurs handicapés mais stabilité de leur taux d'emploi », *Premières Informations*, n° 28.1.

Borrel C., Gosselin E. (1997), « Les personnes handicapées en emploi », *Solidarité-santé*, n° 4.

Mormiche P. (2000), « Le handicap se conjugue au pluriel » *INSEE Première*, n° 742.